

3. Mes tarifs

La politique de tarification de Me Marquez peut être résumée comme suit : éviter les mauvaises surprises à ses clients. C'est pourquoi, il insiste pour fixer des paramètres clairs avant d'accepter un mandat afin que ses clients puissent garder le contrôle de leur budget. À ce propos, il privilégie trois approches :

1. Le tarif horaire : Ici, vous êtes informés du nombre approximatif d'heures que pourrait prendre le mandat que vous confiez à Me Marquez, et ce, avant même de déboursier un sou. Par exemple, si vous vous entendez sur cinq (5) heures de travail, alors Me Marquez s'engage à ne pas vous facturer des heures additionnelles sans votre consentement.

2. Le tarif forfaitaire : Lorsque cela est possible, Me Marquez s'engage à exécuter le mandat que vous lui confiez en vous donnant un prix fixe et définitif pour le travail à accomplir, et ce, peu importe le nombre d'heures que ce travail pourrait lui prendre. Le méthode forfaitaire est celle que Me Marquez applique le plus souvent.

3. Le tarif en fonction du résultat obtenu : En matière de litige migratoire, il lui arrive d'accepter des mandats qui sont le résultat combiné d'une facturation à taux horaire et une facturation forfaitaire, et dont la tarification finale peut dépendre du résultat obtenu. C'est le cas, par exemple, de certains dossiers que Me Marquez prend à pourcentage.

4. Des versements étalés : Dans certains cas, Me Marquez accepte que vous le payiez par versements étalés sur plusieurs semaines ou plusieurs mois, et ce, en fonction de vos moyens financiers.

Contactez-le, il lui fera plaisir de vous donner une estimation sur le mode de tarification qui pourrait convenir à votre dossier, et ce, en tout respect pour votre budget.